

■ **Société immobilière La Trandine E**, à Lausanne, société anonyme (FOSC du 25.09.2000, p. 6550). Le fondé de procuration Wullschleger Peter engage désormais la société par une procuration collective à deux avec pouvoir de grever et d'aliéner des immeubles. Procuration collective à deux avec pouvoir de grever et d'aliéner des immeubles est conférée à Büchler Hans, de Brugg, à Obersiggenthal. Procuration collective à deux est conférée à Zimmermann Felix, de Habkern, à Dottikon.

Journal no 8541 du 11.09.2003
(01174836 / CH-550.0.069.492-3)